

**Département des Hauts-de-Seine**  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 MARS 2019**

NOMBRE DE MEMBRES  
 Composant le Conseil : 35  
 En exercice : 35  
 Présents : 29  
 Représentés : 6

PREND ACTE

**OBJET : Bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la Ville ou une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la commune au cours de l'année 2018**

L'An deux mille dix-neuf, le dix-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses légalement convoqué le douze mars, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire

**Etaient présents** L. VASTEL, Maire : C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, F. GAGNARD, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, E. CHAMBON, Maires-Adjoints ; JM. DURAND, Adjoint de quartier ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, AM. MERCADIER, JL. DÉLERIN, V. RADAOARISOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, S. BOURDET, M. FAYE, V. FONTAINE-BORDENAVE, C. MARAZANO, A. SOMMIER, F. ZINGER, P. BUCHET, G. MERGY, D. BEKIARI, Conseillers Municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés :**

R. LHOSTE	à	C. BIGRET
J. NGALLE-EBOA	à	A. BULLET
C. ALVARO	à	M. FAYE
JM. GASSELIN	à	S. BOURDET
JJ. FREDOUILLE	à	A. SOMMIER
S. CICERONE	à	G. MERGY.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : Mme M. Foulard est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1,

Considérant qu'il doit être établi chaque année un bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec la Commune,

Vu le tableau récapitulatif des cessions et acquisitions,

Vu l'avis de la Commission  
 Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

**PREND ACTE**

**Article 1** : de la communication, conformément aux dispositions législatives de l'Etat relative aux cessions et acquisitions opérées sur le territoire de la Commune par celle-ci pour l'année 2018.


**Article 2** : Ce bilan sera annexé au Compte Administratif 2018.

**Article 3** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme la Trésorière Municipale

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé les membres présents.

**POUR EXTRAIT CONFORME**  
**Le Maire**  
**Conseiller Départemental**



Laurent VASTEL

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En préfecture le 28/03/2018  
Publication/Affichage du 29/03/18 au 29/05/18

Pour le Maire par délégation  
P/Le Directeur Général des Services  
L'agent autorisé



**ACQUISITIONS 2018**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
NEANT						

**CESSIONS 2018**

Désignation du bien	Localisation	Références cadastrales	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
PAVILLON	4 RUE BLANCHARD	N211/213	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	SCCV DE LA CAVEE - CHEVILLY LARUE	VENTE	720 000,00
PAVILLON	8 RUE BLANCHARD	N0013	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	SCCV DE LA CAVEE - CHEVILLY LARUE	VENTE	590 000,00
PAVILLONS	68/72 AVENUE PAUL LANGEVIN	J232/234 - J12	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	BOUYGUES IMMOBILIER ISSY LES MOULINEAUX	VENTE	2 070 000,00
TERRAIN	57 BIS AVENUE JEAN MOULIN	J139/140	VILLE DE FONTENAY AUX ROSES	BOUYGUES IMMOBILIER ISSY LES MOULINEAUX	VENTE	
TOTAL CESSIONS VILLE						3 380 000,00
PAVILLON	4 AVENUE DU GENERAL LECLERC	E326	EPFIF	SCCV DE LA CAVEE - CHEVILLY LARUE	VENTE	655 000,00
TOTAL PERSONNE PUBLIQUE AGISSANT DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION AVEC LA VILLE						655 000,00